

# LE FUGERET

## INDEMNITÉ DE CONSEIL ANNÉE 2018

Gestion de 360 jours

( voir calcul sur état liquidatif ci-joint )

Montant des dépenses exercice:	2015	436 397,10
Montant des dépenses exercice:	2016	396 039,08
Montant des dépenses exercice:	2017	329 680,82
	<b>Total</b>	<b>1 162 117,00 €</b>
	<i>Moyenne annuelle</i>	<b>387 372,00 €</b>

### Décompte de l'indemnité sur une gestion de 12 mois

3 pour 1000 sur les 7 622,45 premiers euros	22,87	
2 pour 1000 sur les 22 867,35 euros suivants	45,73	
1,5 pour 1000 sur les 30 489,80 euros suivants	45,73	
1 pour 1000 sur les 60 979,61 euros suivants	60,98	
0,75 pour 1000 sur les 106 714,31 euros suivants	80,04	
0,50 pour 1000 sur les 152 449,02 euros suivants	76,22	
0,25 pour 1000 sur les 228 673,53 euros suivants	1,56	
0,10 pour 1000 sur toutes les sommes excédant 609 796,07euros	0,00	
	<b>Total</b>	<b>333,14 €</b>

Taux de l'indemnité: 100% (Gestion de 360 jours) soit :

Indemnité de budget :

Certifié exact.

ANNOT, le 19/10/2018

Le comptable public,  
FARGEOT-BENEIX MICHEL



RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/12/2018 004-210400909-20181130-DE_2018_039-DE

# ETAT LIQUIDATIF

## LE FUGERET

### COMPTABLE PAYEUR

TRESORERIE D'ANNOT  
BOULEVARD ST PIERRE  
4240 ANNOT

### CRÉANCIER

FARGEOT-BENEIX MICHEL  
TRESORIER D'ANNOT  
30003 00545 00056000913 19  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

### Objet de la dépense:

Indemnité de conseil	2018	
Taux de l'indemnité	100%	333,14
Indemnité de confection budget		30,49
Montant brut		363,63 €

### A précompter:

C.S.G.	2,40%	+	6,80%	32,44
R.D.S.	0,50%			1,76
1% solidarité				0,00
Montant net				329,43 €

Indemnité versée au titre de l'année 2018  
perçue après service fait sur la base des moyennes N-1 N-2 N-3  
Arrêté à la somme de:

**Trois cent vingt-neuf Euros et quarante-trois Cents**

, le 19/10/2018

Signature et cachet

Pièces justificatives de la dépense :  
Délibération du 30 décembre 1899  
Joint au mandat n° du  
Exercice:

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/12/2018 004-210400909-20181130-DE_2018_039-DE